

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 JUIN 2023

FB/TD/OR n° 2023/36

Objet de la délibération :

Révision des tarifs communaux  
Restauration scolaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Date de la convocation :

06 juin 2023

Date de publication en ligne :

19 juin 2023

Auteur :

François BELHOMME  
Maire

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Emmanuel SAUTEUR, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à François BELHOMME
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Thomas AMELOT, Pouvoir à Patricia EVENO
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absentes :

- Sonia DOKOUROFF
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Considérant l'augmentation contractuelle de 6.59 % au 08 mars 2023, conformément à la formule de révision des prix du CCAP du marché de restauration scolaire ;

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2023 ;

Considérant la réunion de la Commission en charge des affaires scolaires du 04 avril 2023 ;

Madame Béatrice BONVIN, Adjointe aux affaires scolaires, informe les membres du Conseil municipal que la Commission des affaires scolaires réunie le 04 avril 2023 propose l'évolution des tarifs de restauration scolaire comme présentée ci-après.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



**2023-81**

TARIFS		Prix du repas jusqu'au 31 août 2022	Nouveaux tarifs
Tarif	Quotient		
A	quotient<=300	2,85 €	<b>3,04 €</b>
B	300<quotient<=550	3,38 €	<b>3,60 €</b>
C	550<quotient<=850	3,95 €	<b>4,21 €</b>
D	850<quotient<=1200	4,46 €	<b>4,75 €</b>
E	quotient>1200	4,98 €	<b>5,31 €</b>
EXT	Extérieurs	7,04 €	<b>7,50 €</b>
Personnel communal, enseignants		4,94 €	<b>5,27 €</b>
ATSEM, personnel de cuisine		2,64 €	<b>2,81 €</b>
Enfants apportant leur repas dans le cadre des Protocoles d'accueil individualisés *		1,06 €	<b>1,06 €</b>

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité/à la majorité de ses membres présents et représentés :

- DÉCIDE l'évolution des tarifs communaux de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2023 telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- PRÉCISE que ces tarifs communaux seront transmis à Monsieur le Comptable public.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD, F. PICHARD (Épernon notre cité de caractère) s'abstiennent.

I. MARCHAND s'abstient.

Fait et délibéré à Épernon,

le 12 juin 2023



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Le Maire,  
François BELHOMME